

APPEL A INTERET

GIN1701511-CNK-DA-185

Description : Organisation d'un Concours vidéos sur la Santé Sexuelle de la Réproduction (SSR) et les Violences Basées sur le Genre (VBG) pour l'alimentation de l'application « Kouyé »

I. CONTEXTE

L'Agence belge de développement (Enabel) envisage d'accompagner la République de Guinée dans sa démarche de réduction des inégalités socio-économiques et des pesanteurs socioculturelles touchant en particulier les femmes et les jeunes à travers une intervention intitulée « Promotion des Droits Sexuels et Reproductifs (PDSR) dans les régions de Conakry, Kindia et Mamou ». Celle-ci s'aligne sur les priorités du Gouvernement guinéen en matière de développement socio-économique. Elle vise l'amélioration de l'accessibilité aux droits reproductifs et sexuels pour les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes.

L'intervention « She Decides » s'articule autour de trois (3) principaux résultats :

- 1- Les détenteurs de droits sont appuyés tant au niveau individuel que collectif (groupements, associations, clubs, fondations, plateformes, réseaux) ;
- 2- Les droits sexuels et reproductifs sont assurés par une offre de services complète et de qualité tant sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) que sur les Violences Basées sur le Genre (VBG)
- 3- Un écosystème favorable à la réalisation des DSSR est développé par une coordination performante (privé-public-associatif), des dynamiques sociales et l'intelligence collective

Dans le cadre du résultat 1, il est prévu la mise en place d'une plateforme virtuelle pour l'appui aux populations, échange et sensibilisation.

Les jeunes et adolescents, entre autres cibles du programme PDSR « She Decides », se trouvent pour la plupart confrontés à de nombreux obstacles structurels, culturels et légaux lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'information et des services en ce qui concerne les violences basées sur le genre (VBG) et la santé sexuelle et reproductive (SSR). Les obstacles fréquemment rencontrés sont : l'incapacité de payer les services, les attitudes négatives des prestataires, le non-respect de la confidentialité et de la vie privée, la méconnaissance des services et de l'endroit où se les procurer, les tabous et autres interdits relatifs à la sexualité et les lois qui empêchent les adolescents d'obtenir l'information et les services dont ils ont besoin.

Le projet GIZ/PASA2 est cofinancée par l'Union Européenne et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) et mise en œuvre par la GIZ avec les objectifs suivants :

- D'améliorer la performance du Ministère de la Santé guinéen en matière de gestion des ressources humaines et de coordination ;
- D'augmenter l'utilisation des services de santé par les mères et les enfants de moins de cinq ans.

Dans un sous contrat le bureau d'étude « Healthfocus » est chargé de mettre en œuvre la « Lutte contre les MGF ».

La GIZ et Enabel en collaboration avec la YOU FONDATION mènent des actions en vue de disponibiliser une information pertinente et accessible au plus grand nombre des adolescents et jeunes sur la SSR et les VBG. Ainsi, ces institutions mutualisent leurs efforts afin de mettre en place un outil digital

d'information des jeunes pour un impact comportemental et social consistant. Trois ateliers de démarrage ont été organisés :

Premier atelier

Le premier atelier visait d'obtenir un consensus sur le prototype de l'outil le plus approprié pour un public composé de jeunes guinéens. C'est ainsi, le choix a porté sur une application traitant des VBG et de la SSR dont les spécificités ont été décrites par les jeunes.

Deuxième et troisième atelier

Dans le second atelier, le contenu pour alimenter l'application a été identifié et développé. Il s'agissait d'abord d'analyser et de reformuler les questions fréquemment posées (FAQ) et ensuite, d'identifier les ressources multimédias (images, audio, vidéo) adaptées à une population non-alphabétisée.

Suite à cet atelier, l'objectif du troisième atelier était de formuler des réponses aux FAQ qui déjà ont été identifié lors de l'atelier précédent.

Dans le souci d'alimenter cette plateforme digitale et pour toucher la population non scolarisée et déscolarisée, il a été recommandé d'y introduire des contenus multimédias (images, audio, vidéo). C'est dans ce cadre nous initiions un concours de production des vidéos. Ce concours soutenu et appuyé par la GIZ et Enabel.

II. OBECTIF

Les vidéos qui seront mises à disposition sur l'application contribueront à l'amélioration de l'accès des adolescents et jeunes aux informations sur leurs droits et les services de la santé sexuelle et reproductive ainsi que les violences basées sur le genre.

III. THEMATIQUES

Les vidéos doivent être faites conformément aux thématiques (ou sous-thématiques) identifiées ici. En outre, chaque vidéo proposée traitera un ou plusieurs des 17 thèmes (ou sous-thématiques) ci-dessous.

Les 17 thèmes ont été répartis en 6 catégories (A-F) afin de structurer l'information sur notre application et de faciliter la recherche d'information pour les utilisateurs de notre application.

En abordant plusieurs thèmes dans une même vidéo, veuillez rester dans la catégorie concernée. Toutes les vidéos faites en dehors de ces thèmes seront exclues du concours.

Thématiques	
Catégorie A	
1.	Valeurs et ambitions (Exemple de valeurs et ambitions que chaque jeunes et ado devrait se définir pour une vie plus épanouie)
2.	Hygiène de vie
3.	Conseil santé générale
Catégorie B	
4.	Egalité sexes <ul style="list-style-type: none"> ○ Stéréotypes du genre
5.	Relation de couple
6.	VBG (viol, mariage précoce/forcé, violences conjugales) / MGF <ul style="list-style-type: none"> ○ Législation/droit ○ Cyberharcèlement
Catégorie C	
7.	Adolescence et puberté
8.	Cycle menstruel

9. Hygiène intime
Categorie D
10. Consentement 11. Vie affective
Catégorie E
12. Education sexuelle compétè 13. Grossesse non désirée 14. IST / VIH
Catégorie F
15. Santé maternelle et infantile 16. Gynaecologie et urologie 17. Avortement

IV. CRITERES DE SÉLECTION

Le concours est ouvert aux jeunes moins de 35 ans au moment de la soumission de la candidature. Les vidéos soumises dans le cadre du concours devront respecter les caractéristiques et le format suivant :

- Le métrage doit durer de 180 secondes (3 minutes)
- La vidéo devra être autour des thématiques ou sous thématiques proposées ci-haut
- Les capsules devront être élaborées au format : MOV et .MP4 (.MPEG4)
- Le ratio : 16:9
- La taille : minimum (480p : 854 x 480 px) ou 720p : 1280 x 720 px (maximum)
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de bruits forts autour de vous lorsque vous parlez et que votre voix est claire.

L'ensemble des vidéos devront être envoyées par lien en renseignant le formulaire de soumission (voir l'encadré ci-dessous).

Consignes

- La vidéo traite d'un ou plusieurs thèmes de la liste précédente (veuillez à rester dans une seule catégorie) ;
- La vidéo sera réalisée dans une des langues nationales guinéennes ;
- Le thème abordé dans la vidéo sera présenté de façon amusante et exprimera le quotidien de la communauté ;
- L'humour est un ajout ;
- Un ton moralisateur sera évité dans la vidéo.

En valorisant l'approche sur les droits humains, la créativité et l'innovation seront appréciées et seront prioritaires dans l'évaluation des vidéos.

V. Critères d'évaluation des productions vidéo

Chaque proposition remplissant les critères applicables du concours sera examinée par un jury. Le jury sélectionnera les vidéos gagnantes sur la base des critères suivants : respect du thème du concours (40 points), la clarté du contenu (40 points), et la qualité technique de réalisation (20 points) :

Critères d'évaluation	Points
Respect du thème du concours	40
Construction	20
Originalité	20
Clarté du contenu	40
Traitement du thème	30
Compréhension du contenu de la capsule	10
Qualité technique	20
Qualité de la prise de vue	10
Qualité de l'illustration sonore	10
Total	100

Les vidéos gagnantes seront annoncées aux candidats au plus tard le 30 novembre 2021, sous réserve de modifications par Enabel, à l'adresse électronique figurant dans leur proposition.

VI. PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. La participation est ouverte aux jeunes de moins de 35 ans. Une proposition peut être faite individuellement ou en groupe. Le porteur du projet sera bien l'association, et le nom d'un référent figurera sur la fiche d'inscription. Les lots seront attribués à l'association, porteuse du projet. L'association est alors seule responsable vis à vis des organisateurs du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Les vidéos seront soumises avant **le 25 novembre 2021 à 12h**.

Veillez enregistrer votre participation et la soumission de votre vidéo via le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/6PksemnEJK>

Si vous souhaitez soumettre votre vidéo à partir de votre téléphone, veuillez scanner le QR code suivant :



Formulaire d'inscription à remplir :

1. Nom, Prénom
2. Date de naissance
3. Sexe
4. Ville
5. Situation professionnelle
6. Comment vous avez été informé de ce concours?
7. Email
8. Mobile
9. Lien de la vidéo

VII. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DE DIFFUSION

a. Droit de propriété intellectuelle

Le participant cède à titre exclusif, expressément et gracieusement aux organisateurs, les droits de propriété intellectuelle afférents à la vidéo présenté dans le cadre de sa participation au présent concours et notamment les droits suivants :

- Le droit de reproduire et de faire reproduire la vidéo, en nombre illimité d'exemplaires en tout ou partie, sur tous supports (notamment support imprimé, numérique, magnétique, internet), en toutes tailles et en tous formats, y compris par affichage, chargement, transmission, stockage... et notamment sur les sites Internet des partenaires ;
- Le droit de représenter et de faire représenter la vidéo, en tous formats, par tous moyens et procédés, sur tous supports, notamment télétransmission et sur internet ;
- Le droit d'adapter ou de faire adapter la vidéo, et notamment par arrangement, numérisation, agrandissement, incorporation dans une autre œuvre, ou par incorporation d'éléments dans la vidéo en vue de sa reproduction, représentation et communication au public.

Cette cession est consentie pour une durée indéterminée et dans un but non commercial.

Cette cession de droits à Enabel, la GlZ et à ses partenaires leur permettra d'utiliser les vidéos primées comme supports des campagnes de prévention ou d'information.

b. Droit de diffusion

Les participants s'engagent à autoriser gracieusement les organisateurs à diffuser leur vidéo (droit de reproduction), collectivement ou individuellement.

Les participants garantissent que leurs vidéos sont originaux et inédits, ainsi que l'ensemble des éléments qui les composent.

A ce titre, les participants déclarent :

- Ne pas avoir inséré dans leurs vidéos d'éléments (musiques, photographies, images, marque...) susceptibles de constituer une violation de droits d'un tiers ;
- Etre titulaires des droits d'exploitation rattachés à cette vidéo. A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tout tiers, ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation.